



LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 15.3.2019
JOIN(2019) 4 final

RAPPORT CONJOINT AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**Amélioration du cadre de la gouvernance internationale
des océans – deux années de progrès**

{SWD(2019) 104 final}

LA BONNE SANTE DES OCEANS – UN ALLIE ESSENTIEL ET UNE RESPONSABILITE PARTAGEE

En novembre 2016, la Commission européenne et la haute représentante de l'Union européenne ont adopté une communication conjointe intitulée «*Gouvernance internationale des océans: un programme pour l'avenir de nos océans*¹». Ce programme marque un approfondissement de la politique maritime internationale de l'Union. L'Union s'est engagée dans une dynamique consistant à passer d'une approche sectorielle à une approche intégrée. L'Union n'a jamais dévié de son objectif global, à savoir veiller à ce que les océans soient sûrs, sécurisés, propres, sains et gérés de manière durable.

Le programme de l'Union relatif aux océans fait partie intégrante de la réponse de cette dernière au programme à l'horizon 2030 des Nations unies, en particulier à l'objectif de développement durable (ODD) 14 consacré à la conservation et à l'exploitation durable de nos océans, mers et ressources marines. Il reflète la préférence de l'Union pour des partenariats solides, le dialogue multilatéral et la coopération internationale comme moyens de faire passer au premier plan le besoin urgent de mesures visant à garantir la conservation et l'exploitation durable de nos océans.

La bonne santé des océans est essentielle pour la vie humaine, le bien-être et le développement durable. Les océans absorbent 25 % de toutes les émissions de carbone que nous produisons et répartissent la chaleur sur le globe. Ils abritent des millions d'espèces et leur santé dépend fortement de cette biodiversité marine. Les poissons et les crustacés constituent une source importante de protéines et de micronutriments essentiels, contribuant à la sécurité alimentaire et à la santé humaine mondiales. Par ailleurs, l'économie «bleue» offre d'importantes possibilités de croissance durable et innovante et d'emplois décents.

Avec ce programme relatif aux océans, l'Union suit une approche pragmatique visant à relever les plus grands défis du moment en matière de gouvernance des océans.

Le présent document est le premier rapport de la Commission européenne et de la haute représentante sur les résultats du programme de gouvernance internationale des océans de l'Union depuis son adoption. Il dresse le bilan des avancées réalisées dans la mise en œuvre du programme jusqu'à présent, présente d'autres réalisations qui contribuent aux objectifs généraux du programme et donne un aperçu de l'engagement continu de l'Union en faveur du renforcement de la gouvernance internationale des océans.

Il s'accompagne du document de travail *SWD(2019) 104* des services de la Commission, qui contient une analyse approfondie des progrès accomplis vers la réalisation des 50 objectifs fixés dans le programme de gouvernance des océans de l'Union.

BILAN A DEUX ANS – DES RESULTATS CONCRETS

Depuis que l'Union a adopté son programme de gouvernance des océans en 2016, elle a intensifié son action en faveur des océans. Ses 50 actions ont toutes été mises en œuvre avec succès: certaines sont déjà terminées, tandis que le travail sur de nombreuses autres continuera au-delà de 2019. Le programme a donné l'impulsion à une coopération internationale sur tous les continents et dans le cadre des trois piliers du programme de gouvernance des océans, renforçant le rôle de l'Union en tant que:

- partenaire fiable pour la création d'un cadre de gouvernance internationale, centré autour de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer;

¹ JOIN(2016) 49 final.

- donateur de premier plan pour des projets qui renforcent les capacités et encouragent les actions locales, régionales et mondiales;
- fervent soutien de la recherche, du suivi et de la surveillance des océans, et fournisseur de services dans ce domaine, et
- partenaire commercial cohérent de l'économie «bleue», offrant des perspectives inclusives et durables.

Dans le cadre de la politique de développement de l'Union, 590 millions d'EUR ont été engagés pour promouvoir une meilleure gouvernance des océans auprès des partenaires tiers² et plus de 500 millions d'EUR ont été octroyés à la recherche marine au titre du programme pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

• **PILIER 1: AMELIORATION DU CADRE DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES OCEANS**

Depuis 2016, l'Union européenne a davantage mis à profit sa présence dans des forums internationaux et régionaux et ses relations bilatérales avec des partenaires clés pour s'assurer que les règles existantes sont correctement mises en œuvre et pour combler les éventuelles lacunes réglementaires.

Au niveau international, l'Union a notamment continué à travailler dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, la «constitution» globale régissant toutes les activités en mer. Dans ce cadre, elle a joué un rôle clé dans les progrès réalisés vers un instrument juridiquement contraignant pour protéger la biodiversité en haute mer. Les négociations sont en cours et l'Union et ses États membres continueront de faire avancer le processus. Dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB), l'Union promeut activement la création de zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB). L'Union a également apporté son soutien financier à la mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, aidant ainsi les pays exportateurs à s'assurer que le commerce d'espèces sauvages marines est légal et durable³.

En outre, l'Union a contribué à renforcer la durabilité des océans, notamment en ce qui concerne la conservation et la gestion des pêches **au niveau régional**, par l'intermédiaire de conventions maritimes régionales et d'organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), en vue d'améliorer la gouvernance fondée sur des données scientifiques. À cet égard, l'Union européenne a engagé 17 millions d'EUR en 2017-2018 pour améliorer la gouvernance, la science et le renforcement des capacités, et pour renforcer la conformité au sein des 18 ORGP et ORGP chargées des thonidés auxquelles l'Union participe. Cette action de l'Union pour la durabilité a porté ses fruits: à la fin de l'année 2017, 16 des 18 principaux stocks de thons présentaient, d'après des scientifiques, des niveaux durables.

La signature, en octobre 2018, de l'accord visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central a été une réalisation historique. Cet accord comblera une lacune

² Exercice de programmation 2014-2020

³ COM(2018) 711 final.

Au titre de l'accord sur la pêche dans l'océan Arctique central, l'Union et neuf autres signataires sont convenus d'interdire la pêche commerciale dans le secteur de la haute mer de l'océan Arctique central, une zone d'une superficie équivalent environ à celle de la mer Méditerranée, pendant une période initiale de 16 ans. Au cours de cette période, ils s'attelleront à améliorer la compréhension des écosystèmes de l'Arctique et des possibilités de pêche durable, en

importante dans le cadre de la gouvernance de l'océan Arctique et permettra de préserver les écosystèmes marins fragiles pour les générations futures.

L'Union a collaboré avec les principaux acteurs océaniques pour établir des **partenariats bilatéraux**. Elle a signé un premier partenariat océanique, avec la Chine, en juillet 2018 et devrait en signer un avec le Canada en 2019.

Lancé lors de la conférence Our Ocean qui s'est tenue à Malte en 2017, le programme PEUMP vise à soutenir la gestion et le développement durables des pêches afin d'assurer la sécurité alimentaire et la croissance au sein de 15 États de la région du Pacifique. Il est fondé sur une approche globale et intégrée, incluant le changement climatique, l'environnement et le genre dans toutes les activités.

L'Union européenne a renforcé la **capacité** des pays et organisations partenaires à surveiller les océans, à préserver la biodiversité marine et à mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Elle a notamment affecté 35 millions d'EUR en faveur des États du Pacifique au titre du programme de partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin (PEUMP), 15 millions d'EUR pour l'Afrique de l'Ouest dans le cadre du programme PESCAO, 28 millions d'EUR pour la région de l'océan Indien dans le cadre du programme ECOFISH, ainsi que 87 millions d'EUR

pour sa coopération avec le Cambodge dans le cadre du nouveau programme CAPFISH relatif à la pêche de capture.

Pour assurer une bonne gouvernance internationale des océans, il faut également faire en sorte que les personnes opérant en mer puissent le faire dans un **environnement sûr**. Conformément à sa stratégie globale et à ses politiques régionales spécifiques, par exemple pour la Corne de l'Afrique et le golfe de Guinée, l'Union joue un rôle déterminant en tant que fournisseur mondial de sûreté maritime. Elle a mobilisé des ressources pour protéger le milieu marin des menaces comme la piraterie et le trafic d'êtres humains, réduire les accidents maritimes et prévenir les catastrophes environnementales. Des données satellitaires du programme Copernicus de l'Union européenne ont été utilisées par des organes de l'Union comme l'Agence européenne pour la sécurité maritime et pour des opérations internationales de recherche et de sauvetage à la demande des Nations unies.

PILIER 2: REDUCTION DE LA PRESSION EXERCEE SUR LES OCEANS ET LES MERS ET MISE EN PLACE DES CONDITIONS POUR UNE ECONOMIE «BLEUE» DURABLE

La bonne santé des océans est une condition préalable au développement économique durable. Si nous souhaitons que l'économie «bleue» de demain génère davantage de valeur dans les secteurs «bleus» et soutienne les communautés côtières, nous devons œuvrer à garantir la bonne santé des océans aujourd'hui.

Les océans régulent notre climat, mais sont également extrêmement vulnérables aux effets du **changement climatique**. L'Union promeut et met en place des actions liées aux océans pour mettre en œuvre l'accord de Paris, comme des solutions fondées sur la nature et des énergies renouvelables d'origine océanique. Ces éléments ont été repris dans la nouvelle vision stratégique pour parvenir à une Europe climatiquement neutre d'ici 2050, adoptée par la Commission en novembre 2018⁴. Cette vision présente la conservation, l'exploitation et la

⁴[COM\(2018\) 773 final](#)

gestion des ressources et écosystèmes marins comme l'une des priorités pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.

Depuis 2017, l'Union européenne a octroyé un financement spécifique d'un montant total de plus de 90 millions d'EUR à la restauration des écosystèmes marins et côtiers dans différentes régions du monde, notamment en Méditerranée, en Asie du Sud-Est et dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Par ailleurs, l'Union promeut l'énergie éolienne en mer et l'énergie océanique pour fournir de l'énergie propre aux îles et littoraux sur son territoire et partout dans le monde. Elle mobilise par exemple une expertise technique pour aider l'Inde à lancer cette année l'appel d'offres relatif à son premier parc éolien en mer.

En outre, l'Union européenne joue un rôle déterminant dans la promotion d'une action mondiale forte pour lutter contre les émissions du transport maritime, conformément à la stratégie de l'Organisation maritime internationale visant à réduire de moitié ces émissions d'ici 2050.

L'Union a signé une déclaration conjointe avec la Corée du Sud relative aux efforts pour lutter contre la pêche INN à la suite des résultats positifs obtenus par le groupe de travail UE-République de Corée créé après la levée du carton

En tant que leader de la lutte contre la **pêche INN**, depuis l'adoption du règlement INN en 2008, l'Union a entamé des dialogues sur les questions liées à la pêche INN avec plus de 50 pays dans toutes les principales régions de pêche. Grâce à ces dialogues, 14 pays ont réformé avec succès leurs systèmes de contrôle et de gestion, à savoir leurs responsabilités d'États du pavillon, d'États côtiers, d'États du port et d'États de commercialisation⁵, conformément à

leurs obligations internationales. L'important réseau des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APD) conclus par l'Union a également été utilisé pour soutenir la politique de cette dernière en matière de pêche INN. En novembre 2018, 10 APD avaient été conclus, pour un budget global de 135 millions d'EUR par an. Trois autres APD ont été négociés et devraient entrer en vigueur dans un avenir proche. Par ailleurs, l'Union européenne a adopté de nouvelles règles pour garantir la pêche durable par ses flottes au-delà de ses eaux⁶. L'UE a également continué à soutenir la lutte contre la pêche INN dans différentes ORGP. Avec le soutien de l'Union, un plan relatif à la pêche INN en Méditerranée et en mer Noire a été adopté et des procédures d'élaboration de listes strictes ont été proposées pour les navires INN dans les océans Indien et Austral. De plus, un projet pilote visant à soutenir et accroître la dissuasion de la pêche INN dans le monde entier est mis en œuvre par l'Agence européenne de contrôle des pêches, avec le soutien de l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

Par ailleurs, en octobre 2016, au sein de l'Organisation mondiale du commerce, l'Union a proposé d'interdire certaines formes de subventions à la pêche, qui contribuent à la surcapacité, à la surpêche et à la pêche INN. L'Union reste activement engagée pour parvenir à un accord d'ici 2020 au plus tard, conformément à la cible ODD 14.6.

L'Union européenne s'est engagée à définir la réponse internationale au problème de plus en plus urgent des **déchets marins** en s'appuyant sur

La stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire consiste en une approche globale visant à éliminer les déchets plastiques et à mettre fin au rejet des microplastiques, en particulier dans l'environnement marin, qui a été suivie d'une proposition visant à interdire les 10 principaux produits en plastique à usage unique retrouvés sur les plages et dans la mer, ainsi qu'à introduire de nouvelles règles concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés. Une proposition de nouvelle directive relative aux installations de

⁵https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/illegal-fishing_countries_en.pdf

⁶ Règlement (UE) 2017/2403.

la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire⁷. L'Union soutient activement le suivi de la résolution sur les déchets marins et les microplastiques adoptée lors de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement en décembre 2017. En 2018, l'Union a appuyé la priorité accordée par la présidence canadienne du G7 à la question des déchets marins et de la pollution par les plastiques. Elle encourage également de manière ciblée l'amélioration de la gestion des déchets dans la région du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, qui fait face à de multiples difficultés dans la lutte contre la pollution par les plastiques.

Le réseau transatlantique de ZMP a rassemblé des gestionnaires de ZMP des pays riverains de l'Atlantique d'Amérique du Nord, du Sud, d'Afrique et d'Europe. Le projet de jumelage leur a permis de travailler en réseau et de partager leurs bonnes pratiques en matière de gestion. Ils cherchent à présent à

L'Union a déjà désigné plus de 10 % de ses zones marines et côtières comme **zones marines protégées** (ZMP) – deux ans avant l'échéance de 2020 prévue par l'objectif international de la CDB – et prend des mesures pour en assurer une gestion efficace. Elle aide à présent d'autres pays à atteindre cet objectif, en promouvant de nouvelles ZMP bien gérées dans le monde entier. Plus de 23 millions d'EUR ont été investis dans l'élaboration de lignes directrices, la réalisation d'études et de recherches scientifiques, ainsi que la mise en place de projets de jumelage visant à encourager l'apprentissage mutuel et la coopération.

- **PILIER 3: APPROFONDISSEMENT DE LA RECHERCHE ET DES DONNEES RELATIVES AUX OCEANS AU NIVEAU INTERNATIONAL**

Une politique océanique solide dépend d'une bonne compréhension de nos océans, de la manière dont ils réagissent aux effets cumulatifs de l'activité humaine, et de la manière d'utiliser judicieusement ce qu'ils ont à offrir.

L'Union européenne a continué de promouvoir la recherche, les données et la science dans le domaine des océans, dans le but d'acquérir des connaissances océaniques complètes, fiables, comparables et accessibles afin d'améliorer l'élaboration des politiques, de stimuler l'innovation et de permettre une économie «bleue» durable. À cette fin, la Commission a commencé à publier le rapport sur

En 2018, la Commission a publié le deuxième rapport sur l'état des océans. Fondé sur des données complètes et actualisées du service Copernicus de surveillance du milieu marin de l'Union, le rapport rend compte de l'état actuel, des variations naturelles et des

l'état des océans dans le cadre du programme Copernicus⁸ à un rythme annuel. Elle souhaite en particulier améliorer la collecte et la compatibilité des données ainsi que l'accès à celles-ci. Grâce à EMODnet, le réseau européen d'observation et de données du milieu marin, la Commission relie des bases de données nationales et mondiales afin de créer un **réseau de données marines** fournissant un libre accès aux données et produits océaniques d'Europe et du reste du monde. En 2018, par exemple, l'Union européenne a affecté 3,5 millions d'EUR à une meilleure coopération avec la Chine en ce qui concerne les données océaniques. Par ailleurs, dans le cadre du programme pour la recherche et l'innovation «Horizon», l'Union

⁷ COM(2018) 28 final.

⁸ <http://marine.copernicus.eu/science-learning/ocean-state-report/>

finance des projets visant à effectuer des observations dans l’océan Atlantique et les mers d’Europe qui soient utiles pour l’avenir.

En vue d’intensifier les investissements dans **la science et l’innovation «bleues»**, la Commission favorise la mise en place de services en nuage et d’infrastructures de recherche dans le cadre du programme «Horizon 2020». La coopération avec des partenaires au-delà de l’Union offre une meilleure compréhension de la dynamique et des tendances océaniques; elle stimule également l’innovation et réduit les coûts. La déclaration de Galway de 2013 sur la coopération dans l’océan Atlantique a déjà permis d’approfondir la **coopération** de l’Union **en matière de recherche marine** avec les États-Unis et le Canada. S’appuyant sur ce succès, l’Union a signé la déclaration de Belém sur la coopération atlantique en matière de recherche et d’innovation avec le Brésil et l’Afrique du Sud en 2017, étendant sa coopération à l’Atlantique Sud. En 2018, la Commission a conclu des accords administratifs relatifs à la coopération en matière de recherche et d’innovation marines avec l’Argentine et le Cap-Vert. L’Alliance transatlantique de recherche océanique qui en a découlé couvre l’océan Atlantique de l’Arctique à l’Antarctique.

AUTRES AVANCEES

Depuis l’adoption du programme de gouvernance internationale des océans, l’Union européenne a, en complément de celui-ci, pris des mesures et lancé des initiatives qui contribuent à renforcer davantage cette gouvernance internationale des océans.

- Lors des conférences qui se sont tenues à Malte en 2017 et à Bali en 2018, l’Union, en sa qualité de gestionnaire de l’initiative Our Ocean, a demandé que des mesures énergiques soient prises à l’échelle mondiale pour améliorer la gouvernance des océans et suscité en la matière des engagements ambitieux.
- En tant que promoteur de l’économie «bleue», la Commission a lancé le partenariat sur les principes facultatifs de financement de l’économie bleue durable et proposé la création d’une taxonomie de classification des activités économiques considérées comme écologiquement durables et comprenant des activités pour l’exploitation durable et la protection des ressources marines.
- Outre les investissements de l’Union dans la recherche marine, 46 millions d’EUR ont été consacrés, au cours de ces deux dernières années, au service Copernicus de surveillance du milieu marin pour réaliser des observations, des prévisions et des analyses mondiales sur l’état des océans, portant notamment sur les effets du changement climatique.
- La Commission a proposé de consacrer un financement à la gouvernance internationale des océans dans le cadre du **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** pour la période 2021-2027⁹, ce qui permettrait une action ciblée de l’Union, notamment pour progresser dans la lutte contre la pêche INN et pour continuer d’accroître la sûreté maritime internationale.
- La Commission a présenté ses propositions pour le programme post-2020 de l’Union pour la recherche et l’innovation «**Horizon Europe**» (2021-2027)¹⁰. La gouvernance internationale des océans est également l’un des domaines prioritaires de la proposition d’**instruments de financement extérieur** post-2020¹¹.

⁹ COM(2018) 390 final.

¹⁰ COM(2018) 435 final et COM(2018) 436 final – 2018/0225(COD)

¹¹ 2018/0243(COD); 2018/0244(CNS); 2018/0247(COD)

- L'élaboration d'un programme maritime commun pour la mer Noire a été lancée avec la déclaration ministérielle «*Vers un programme maritime commun pour la mer Noire*» adoptée lors de la Journée maritime européenne de 2018 à Bourgas, en Bulgarie.
- Enfin, l'Union européenne contribue à la deuxième évaluation mondiale des océans des Nations unies, en préparation, et a également commencé à préparer sa participation à la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).

CONCLUSIONS ET ETAPES SUIVANTES

Depuis l'adoption de son programme de gouvernance internationale des océans, l'Union peut se féliciter de nombreuses réussites. Des avancées majeures ont été réalisées dans les trois domaines prioritaires et au-delà.

Certains défis persistent toutefois. Les systèmes océaniques sont complexes et la gouvernance des océans présente donc de multiples facettes. La pression du changement climatique, la pollution, l'appauvrissement de la biodiversité, l'extraction en mer et la surpêche continuent de grever nos océans. Ensemble, ils font peser des menaces multiples sur la vie marine. Ces phénomènes posent un défi formidable – trop vaste et trop complexe pour être relevé par un seul pays ou par une seule région. La préservation de la bonne santé des océans du monde nécessite une vaste coalition d'acteurs agissant ensemble dans le cadre des règles internationales. Avec une population mondiale qui devrait atteindre 9 à 10 milliards d'individus d'ici à 2050, les pressions ne pourront qu'augmenter.

En tant que chef de file international fiable pour la poursuite des actions dans le domaine des océans, l'Union reste déterminée à apporter des changements, en particulier en ce qui concerne les quatre objectifs, sur les dix de l'ODD 14, qui doivent être atteints en 2020. Dans la perspective du rapport à venir sur les océans et la cryosphère qui sera présenté par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Union intensifie également son action pour garantir l'adaptation aux effets du changement climatique sur les océans et sur l'exploitation des océans.

Dès 2019, la Commission européenne et la haute représentante mettent en place un **forum européen des parties prenantes sur la gouvernance internationale des océans**, rassemblant des experts, des représentants de la société civile, des universitaires et des décideurs spécialisés dans les océans et mers du monde entier. Ce forum assurera le suivi des priorités établies par l'Union européenne, abordera les défis actuels et futurs en matière de gouvernance internationale des océans et recommandera des actions futures.